



PROTOCOLE D'ACCORD

DU

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DE GÂTINE

PERIODE 2022-2028



PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

L'Etat, représenté par la préfète des Deux-Sèvres,

Et

La Région Nouvelle Aquitaine, représentée par son Président,

Et

Le Département des Deux-Sèvres, représenté par sa Présidente,

Et

La Maison De Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, représentée par son président,

SOMMAIRE

<u>I - VISA REGLEMENTAIRES</u>	page 4
<u>II - DIAGNOSTIC TERRITORIAL</u>	page 5
• Dynamique territorial.....	page 5
• Observatoire de l'emploi.....	page 7
<u>III - CADRAGE DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU PLIE</u>	page 10
• Bilan PLIE de Gâtine 2018-2020.....	page 11
• Bilan PLIE de Gâtine 2021.....	page 13
<u>IV - LES AXES STRATEGIQUES</u>	page 15
<u>V - LES PUBLICS CIBLES</u>	page 18
<u>VI - LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF</u>	page 18
<u>VII - LA DUREE DU PROTOCOLE</u>	page 19
<u>VIII - LA GOUVERNANCE DU PLIE</u>	page 19
<u>IX - L'ORGANISATION OPERATIONNELLE DU PLIE</u>	page 21
<u>X - L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES</u>	page 21
<u>XI - L'EVALUATION DU DISPOSITIF</u>	page 23

I — VISAS REGLEMENTAIRES

- *le règlement UE 2021/1060 du Parlement et du Conseil du 24/06/2021 portant dispositions communes relatives au FESI*
- *le règlement UE 2021/1057 du Parlement et du Conseil du 24/06/2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+)*
- *le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement et du Conseil du 18/07/2018 sur les règles financières applicables au budget général de l'Union*
- *le règlement délégué UE 480/2014 de la Commission du 03/03/2014 complétant le règlement UE 1303/2013 du Parlement et du Conseil*
- *la décision de la Commission UE du 20/12/2011 relative au SIEG*
- *la décision de la Commission UE du 14/05/2019 sur les lignes directrices des corrections financières à appliquer en cas de non-respect des règles en matière de marchés publics*
- *le Code de la commande publique*
- *La Loi 2014-58 du 27/01/2014 modifiée relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*
- *la Loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*
- *La Loi 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée*
- *La loi d'orientation 98-657 du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions, modifiée*
- *La loi 2005 -32 du 18/01/2005 de programmation pour la cohésion sociale modifiée*
- *La loi 2008 -1 249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et reformant les politiques d'insertion modifiée*
- *La loi 2015 -991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiée*
- *La circulaire DGEFP 99/40 du 21/12/1999 relative au développement des PLIE*
- *L'instruction DGEFP 2009-22 du 08/06/2009 relative aux modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'OI*
- *Le PON FSE + pour 2021-2027 dans sa version provisoire n°4*
- *Le Pacte Territorial d'insertion du Département des Deux-Sèvres*
- *Les délibérations des Collectivités membres du dispositif PLIE*
- *Vu la délibération de la séance plénière de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 22 juin 2022*
- *Dans l'attente de la décision de la Commission UE portant adoption du programme opérationnel national FSE + pour la période 2021-2027*
- *Dans l'attente des textes réglementaires relatifs aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des fonds structurels et d'investissements européens 2021-2027*
- *Dans l'attente de la convention de subvention globale de reconnaissance PLIE comme OI sur le FSE + 2021-2027*

II — DIAGNOSTIC TERRITORIAL

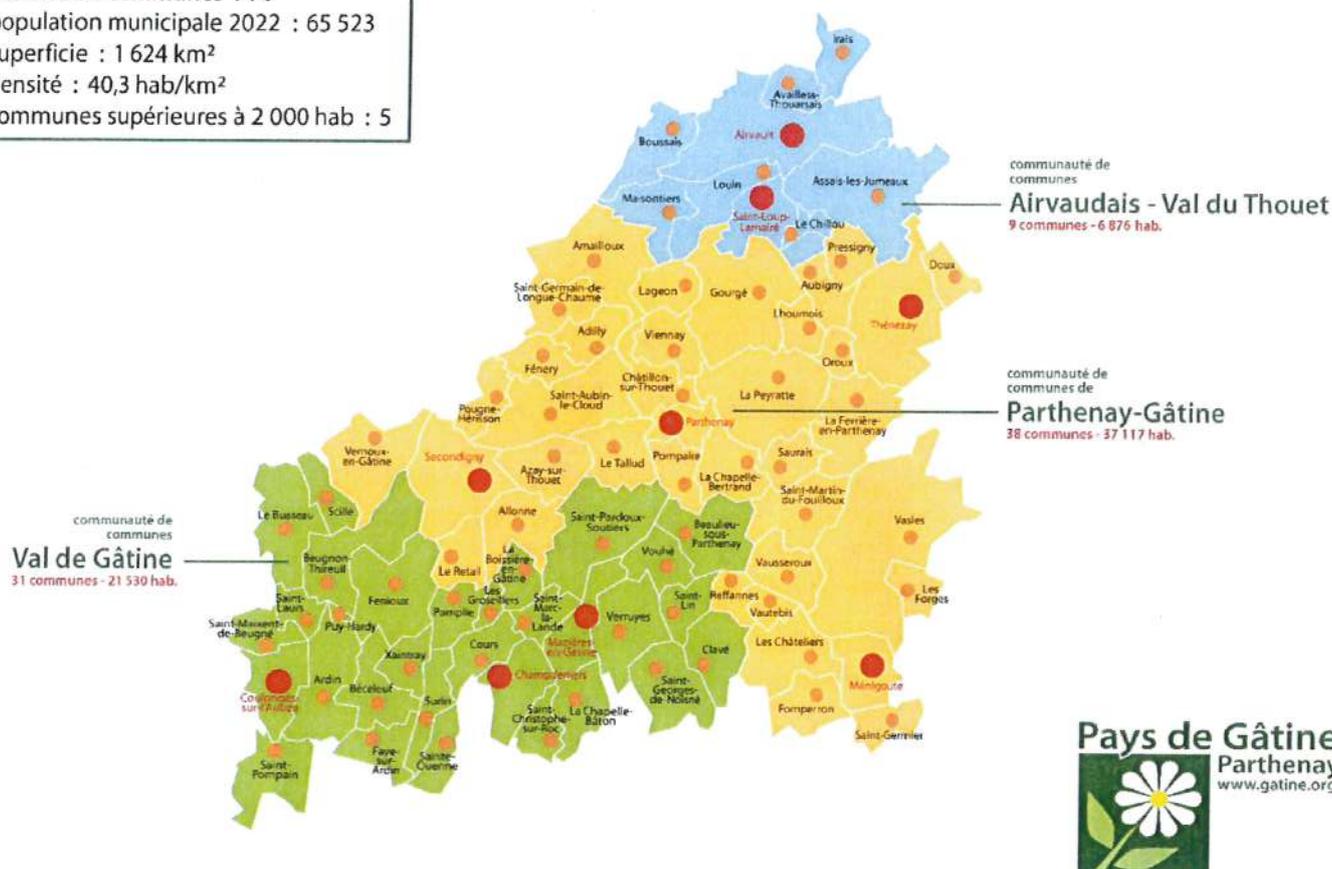
Le Pays de Gâtine réunit 3 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Territoriale) :

- Communauté de Communes de l'Airvaudais et du Val du Thouet
- Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- Communauté de Communes du Val de Gâtine

Elles sont regroupées au sein du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dénommé Pays de Gâtine

Périmètre et groupements de communes du Pays de Gâtine au 1er janvier 2022

nombre de communes : 78
population municipale 2022 : 65 523
superficie : 1 624 km²
densité : 40,3 hab/km²
communes supérieures à 2 000 hab : 5



• Dynamique territoriale

En 2021, le Pays de Gâtine compte une population de 65 758 habitants soit une baisse de 0,78% par rapport à 2016. La population est donc en très légère diminution depuis 5 ans et maintient une faible densité sur le territoire.

La présence d'une population plus âgée est forte sur le territoire. La part des 60-74 ans oscille entre 16,7% et 20,8% selon l'EPCI, et les plus de 75 ans représentent 12,2% à 15,4%.

Située au cœur de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Ville de Parthenay est la plus importante et compte environ 10 200 habitants. Elle centralise la majeure partie de la population et accueille beaucoup d'entreprises du territoire avec les effectifs de salariés les plus importants. Châtillon-sur-Thouet, Le Tallud et Pompaire, qui sont les communes les plus proches ont elles-mêmes un niveau de population et d'emploi très important dû à la présence de quelques grands établissements.

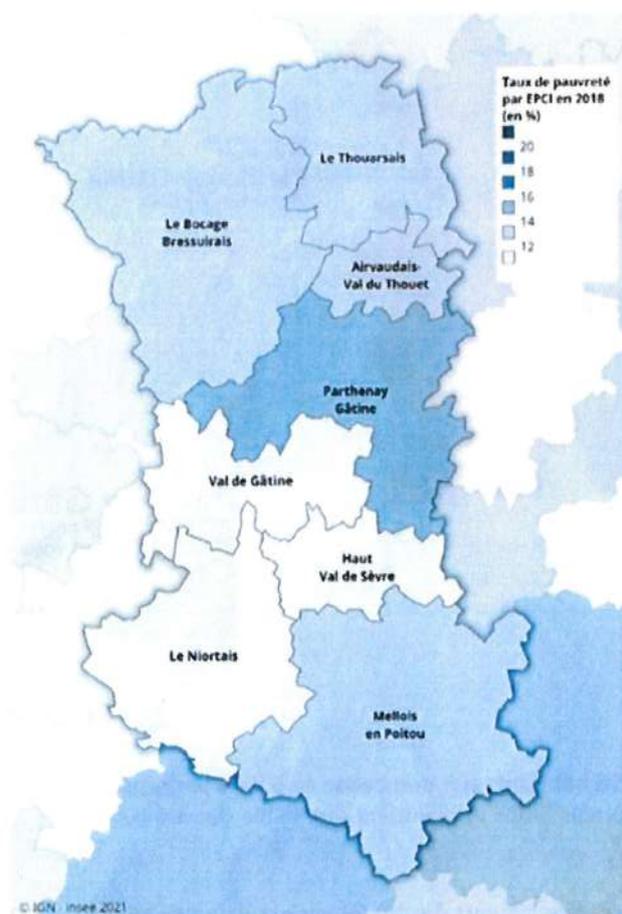
La communauté de communes d’Airvault-Val du Thouet gravite autour de la ville phare : Airvault. Elle compte plus de 3 000 habitants pour un total de presque 6900 sur l’EPCI. On trouve plus de 2000 emplois grâce aux grandes entreprises présentes sur ce territoire. La communauté de communes d’Airvault se situe entre deux EPCI importantes : Parthenay-Gâtine et Le Thouarsais. Les habitants ont donc des habitudes de vie sur une superficie réduite.

Coulonges-sur-L’Autize, et Champdeniers-Saint-Denis sont deux villes conséquentes situées aux limites géographiques de la communauté de communes de Val de Gâtine. Saint-Pardoux-Soutiers est également une place forte de cette EPCI mais beaucoup plus proche géographiquement de Parthenay.

Cependant, la dynamique de l’agglomération Niortaise draine une grande partie de la population de ce territoire par sa forte attractivité par l’emploi.

Un taux de pauvreté plus élevé dans le nord du département :

La pauvreté est davantage présente dans la moitié nord du département, où la population âgée est plus nombreuse et où les pensions représentent une part plus importante du revenu moyen, comparativement au bassin d’emploi niortais. Ainsi, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a un taux de pauvreté dépassant 14 %.



Source INSEE 2021

EPCI	Taux de pauvreté en 2018 (en %)
CC de Parthenay-Gâtine	14,8
CC Airvaudais-Val du Thouet	13,5
CC Val de Gâtine	11,4
CC du Thouarsais	14,0
CA du Bocage Bressuirais	12,4
CC Haut Val de Sèvre	10,2
CC Mellois-en-Poitou	13,9
CA du Niortais	11,0

• Observatoire de l'emploi

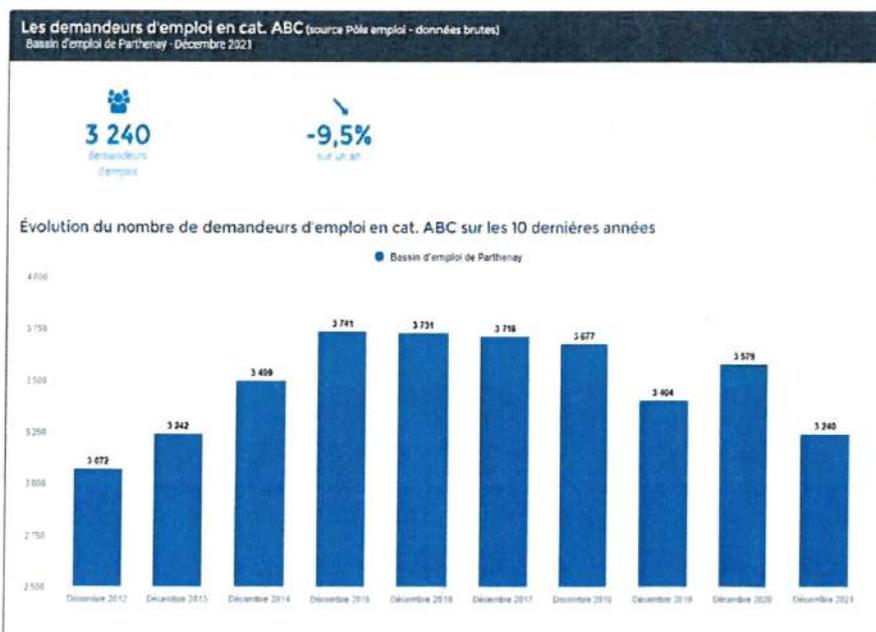


Sur la période du précédent protocole 2018-2021, on remarque distinctement une baisse de taux de chômage depuis 2015. Cette courbe est la représentation de l'évolution de ce taux sur la zone d'emploi Bressuire-Parthenay comme la définie Pôle Emploi. La seule entrave à cette baisse, plutôt régulière, reste la période des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020 complètement dépendante de la pandémie de Covid-19 ressentie sur le territoire national à partir de mi-mars 2020.

Le rattachement des arrondissements de Parthenay et Bressuire dans la restitution des chiffres de Pôle Emploi ne permet pas une image pertinente du territoire de Gâtine. Cependant, en analysant plus précisément les chiffres, on constate une différence de 0.5 à 0.8 points d'écart en faveur du territoire de Bressuire.

Fin 2021, le taux de chômage sur la zone d'emploi Bressuire-Parthenay était de 5,9% contre 5,7% dans le département de Deux-Sèvres. Par Comparaison, le taux de chômage au niveau national était de 8,4%.

De manière plus détaillée, le schéma ci-contre nous indique le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur le Bassin de Parthenay. Très logiquement, on retrouve la baisse du précédent graphique avec le même rebond en 2020 lié à l'épisode de pandémie internationale.



Le tableau suivant donne une répartition des typologies de demandeurs d'emploi. On peut retenir que la tranche 26 à 49 ans représente 54% des demandeurs d'emplois inscrit. C'est aussi cette proportion que l'on retrouve parmi les personnes accompagnées par le PLIE.

La proportion des bénéficiaires de RSA inscrits comme demandeurs d'emploi est d'un peu moins de 11%.

Autre statistique significative : 53,4% des demandeurs d'emplois inscrits ont un niveau CAP-BEP ou inférieur.

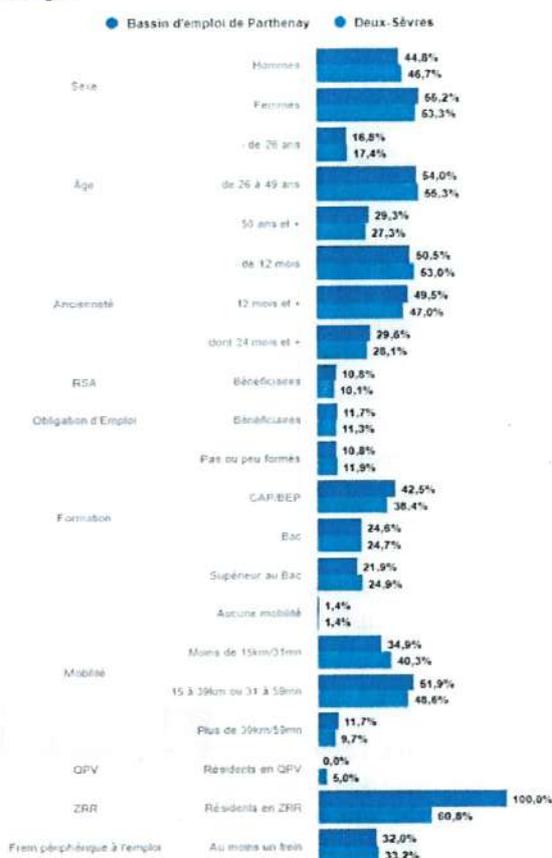
Les 3 principaux freins périphériques identifiés sont ceux rencontrés avec le public du PLIE soient : l'exclusion numérique, la santé et la mobilité.

Les demandeurs d'emploi en cat. ABC (source Pôle emploi - données brutes)
Bassin d'emploi de Parthenay - Décembre 2021

Typologie des demandeurs d'emploi en cat. ABC

Décembre 2021	Bassin d'emploi de Parthenay		Deux-Sèvres	
	Nombre	Evol/a-1	Part dans le département	Evol/a-1
Demandeurs d'emploi	3 240	-9,5%	12,8%	-7,2%
Hommes	1 451	-11,0%	12,3%	-7,5%
Femmes	1 789	-8,2%	13,2%	-6,9%
Âgés de moins de 26 ans	543	-18,0%	12,3%	-12,9%
Âgés de 26 à 49 ans	1 749	-8,7%	12,5%	-7,6%
Âgés de 50 ans et +	948	-5,4%	13,7%	-2,3%
Inscrits depuis - de 12 mois	1 636	-10,6%	12,2%	-4,2%
Inscrits depuis 12 mois et +	1 604	-8,3%	13,5%	-10,3%
• dont 24 mois et +	959	-4,9%	73,4%	-5,2%
Bénéficiaires du RSA	349	-15,7%	13,6%	-13,6%
Bénéficiaires obligation d'emploi	380	-2,1%	13,3%	-4,6%
Pas ou peu formés	351	-3,0%	11,6%	-3,1%
CAP/BEP	1 378	-12,7%	14,1%	-9,1%
Bac	798	-5,8%	12,7%	-5,9%
Supérieur au Bac	710	-9,9%	11,3%	-7,2%
Aucune mobilité	46	-8,0%	13,4%	-6,0%
Moins de 15km/31mn	1 130	-3,6%	11,0%	-1,5%
15 à 39km ou 31 à 59mn	1 682	-12,0%	13,7%	-9,2%
Plus de 39km/59mn	379	-14,1%	15,4%	-17,6%
Résidents en QPV	0	-	0,0%	-4,2%
Résidents en ZRR	3 239	-9,5%	21,0%	-7,3%
Au moins un frein périphérique à l'emploi	1 037	-	12,3%	-

Répartition des demandeurs d'emploi en cat. ABC par typologie



Proportion de demandeurs d'emploi en cat. ABC par frein périphérique

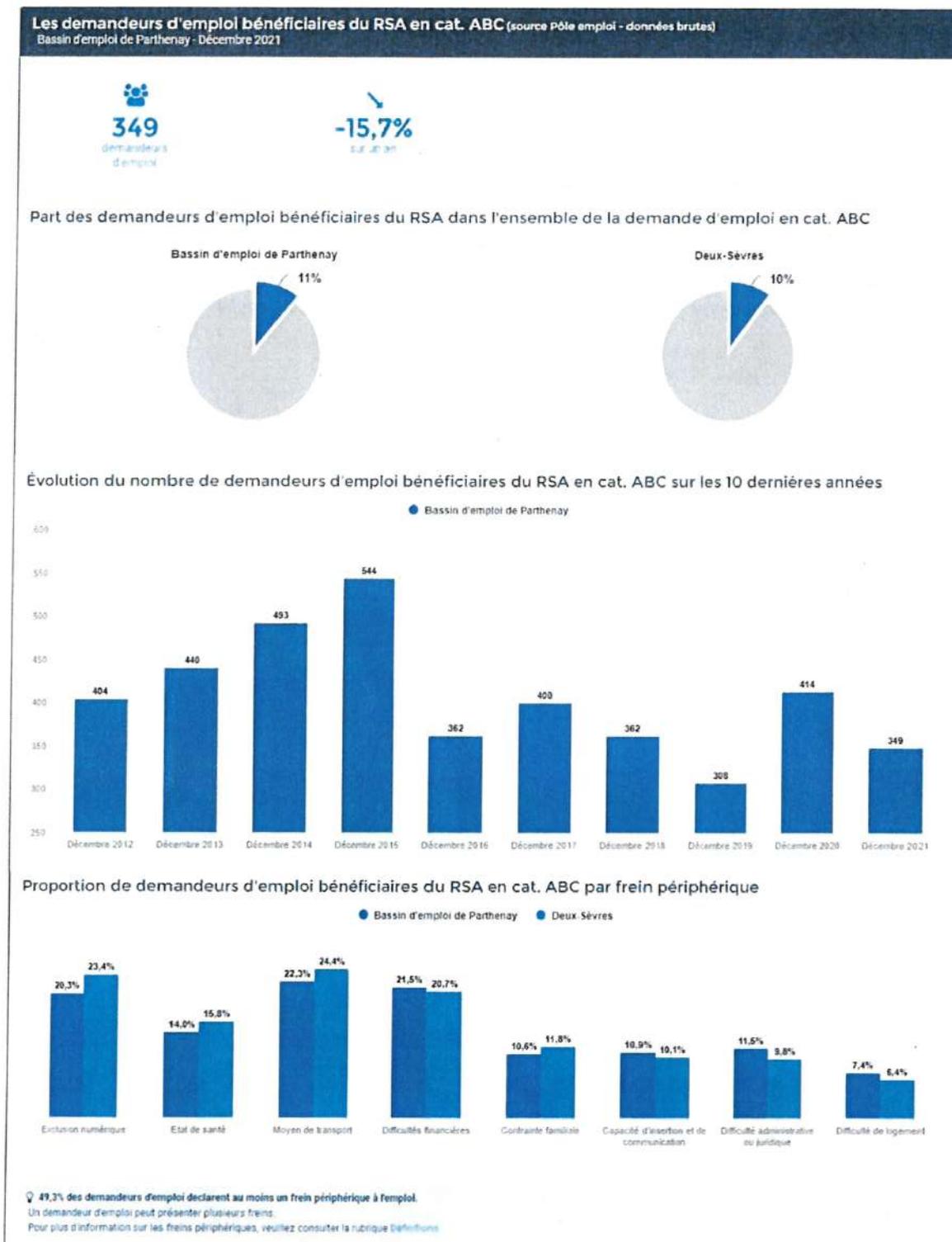


32,0% des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi.
Un demandeur d'emploi peut présenter plusieurs freins.
Pour plus d'information sur les freins périphériques, veuillez consulter la rubrique Définitions.

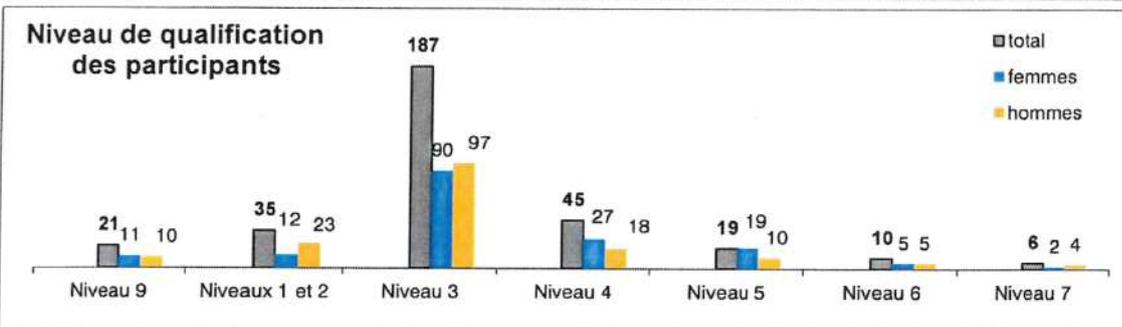
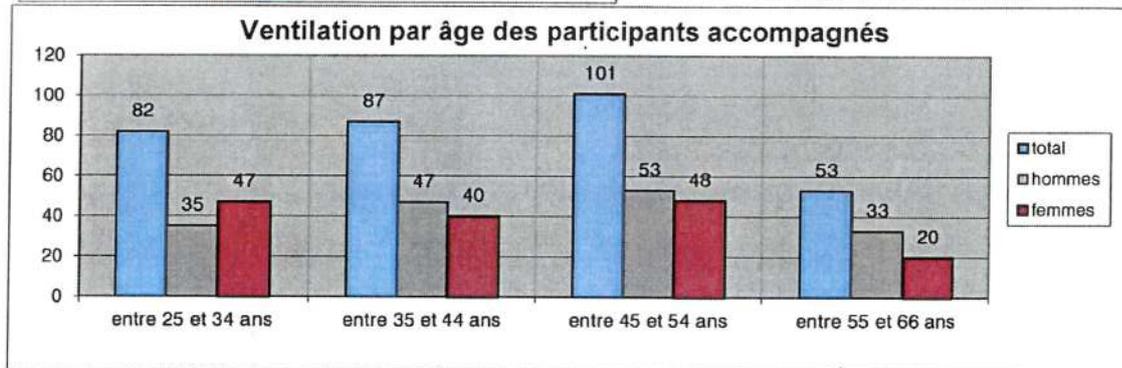
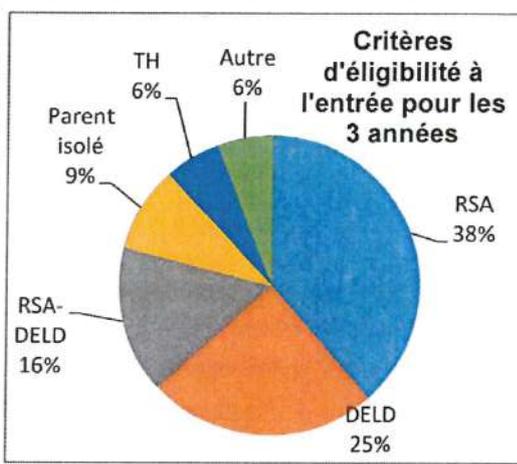
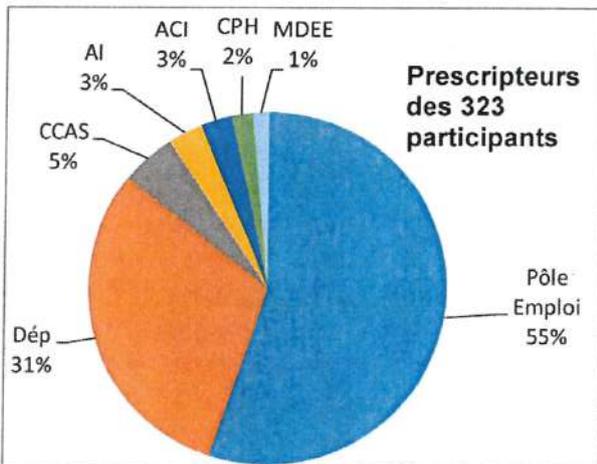
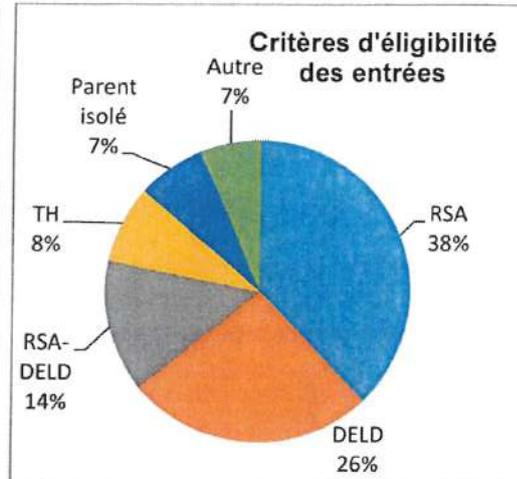
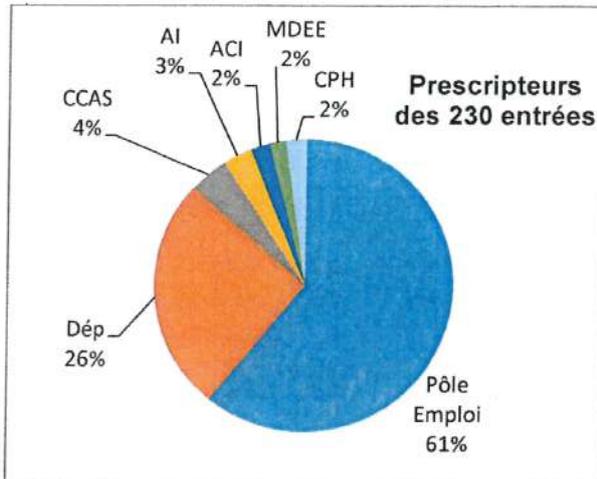
Voici le focus plus significatif des bénéficiaires du RSA (BRSA).

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi BRSA suit la même courbe que précédemment. Cependant l'impact de la pandémie de Covid-19 semble plus accentué (décembre 2020).

La dernière partie révèle que les freins périphériques ont une place plus prégnante pour cette typologie de demandeurs d'emploi.

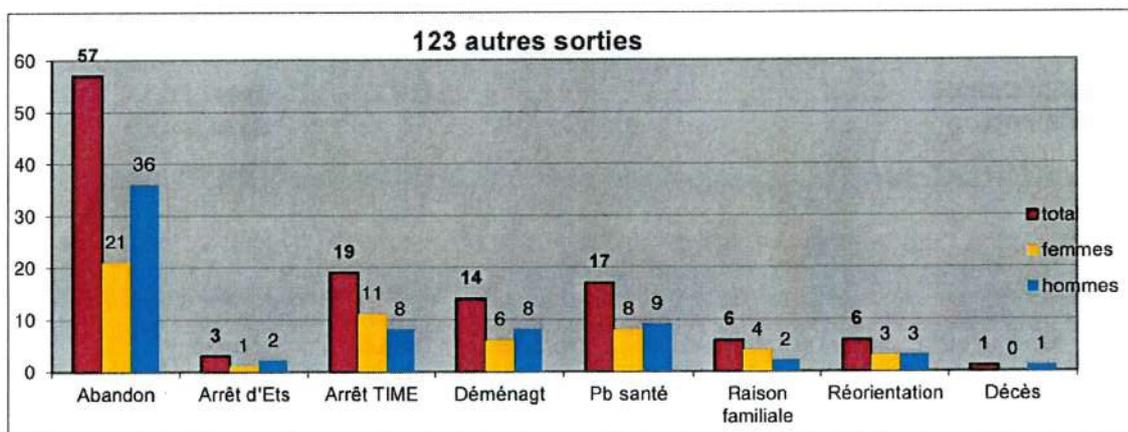
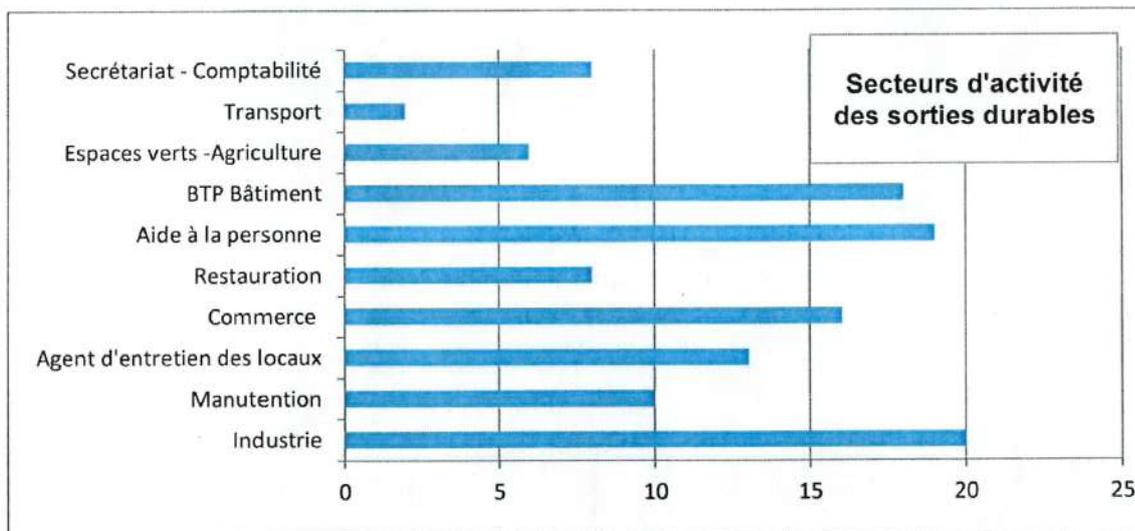
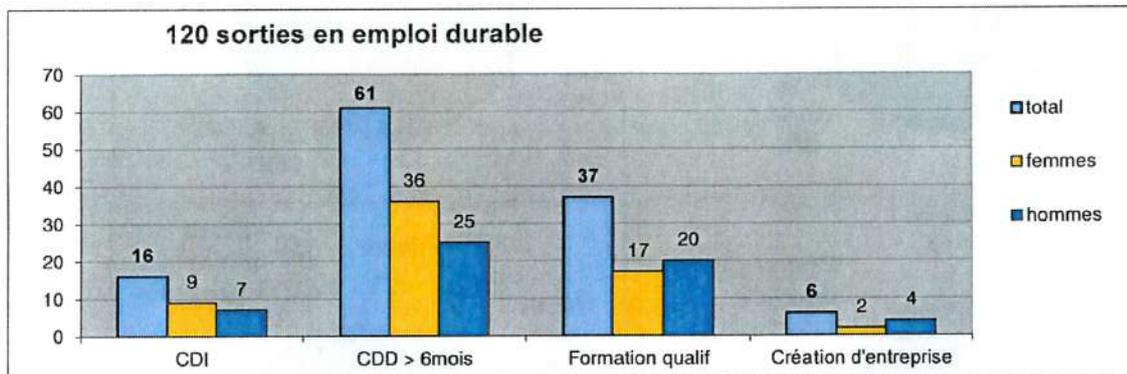


• Bilan PLIE de Gâtine 2018-2020



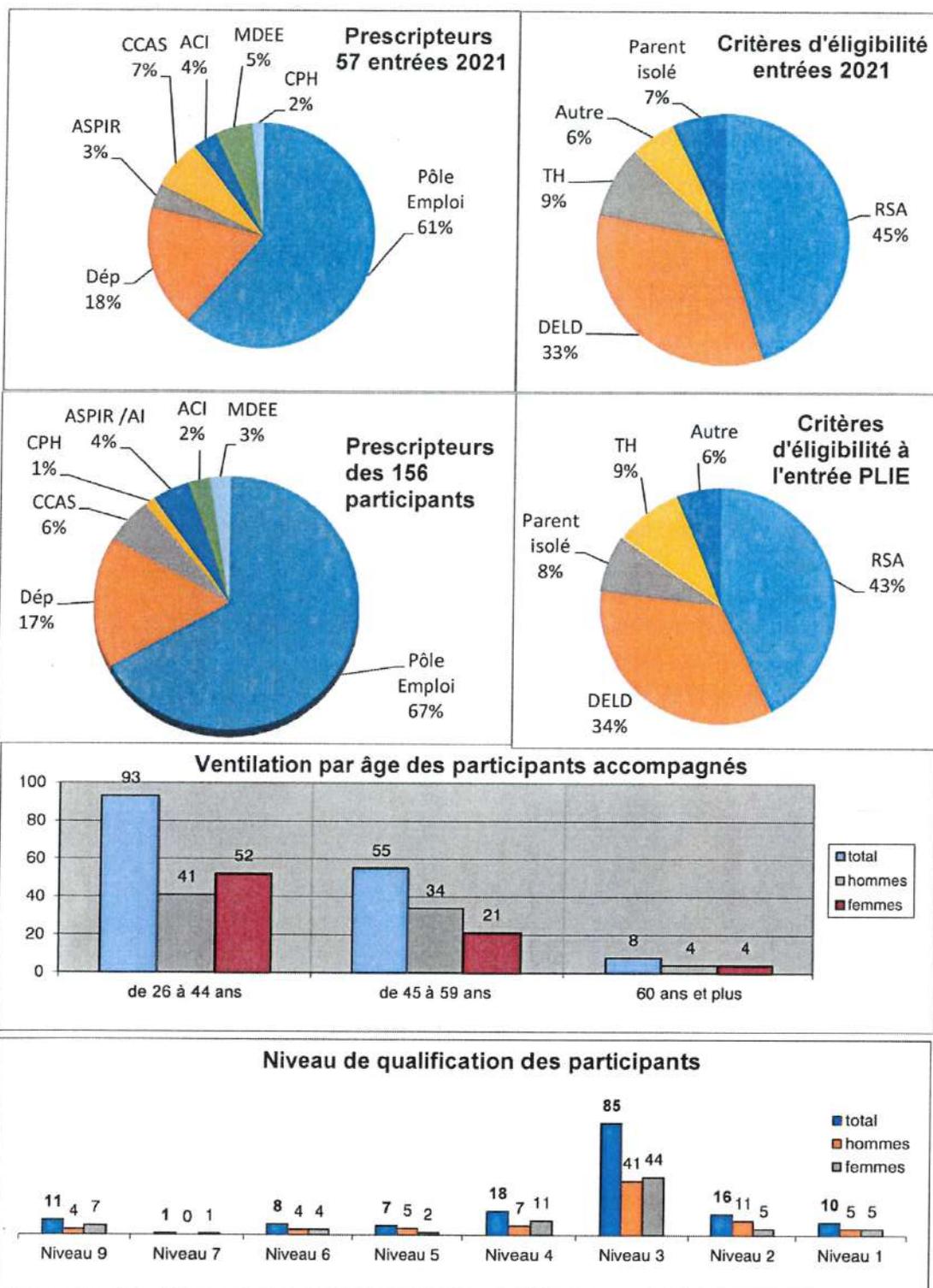
- niveau 1 : jusqu'en 4ème, proche illettrisme ou illettrisme
- niveau 2 : 3ème, 1ère année CAP, BEP ou 2ème année CAP en 3 ans
- niveau 3 : année terminale CAP, BEP, CAPA, + seconde et 1ère
- niveau 4 : année terminale préparant le BAC ou équivalent (BEATEP)
- niveau 5 : BAC + 2 (Deug, BTS, DUT)
- niveau 6 : BAC + 3 (2nd cycle universitaire)
- niveau 7 : Maîtrise et Supérieur (3ème cycle universitaire)
- niveau 9 : diplôme étranger sans équivalence en France

LES RESULTATS 2018-2020 : ils sont validés lors des cellules de suivi, 55 instances sur les 3 ans.



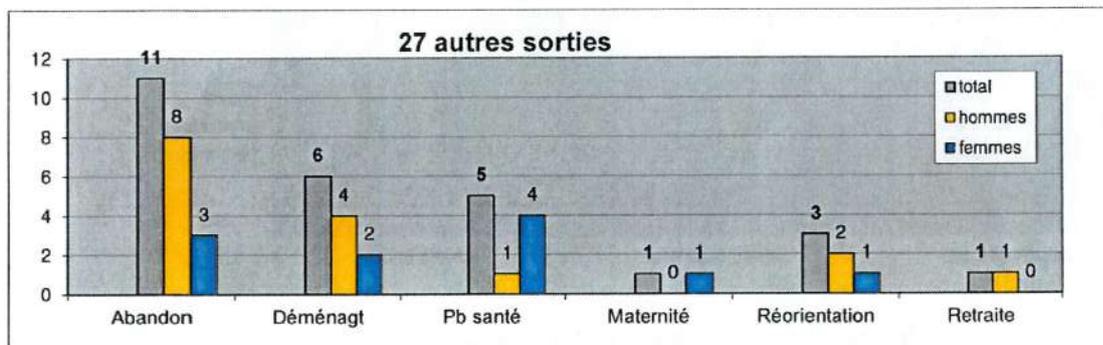
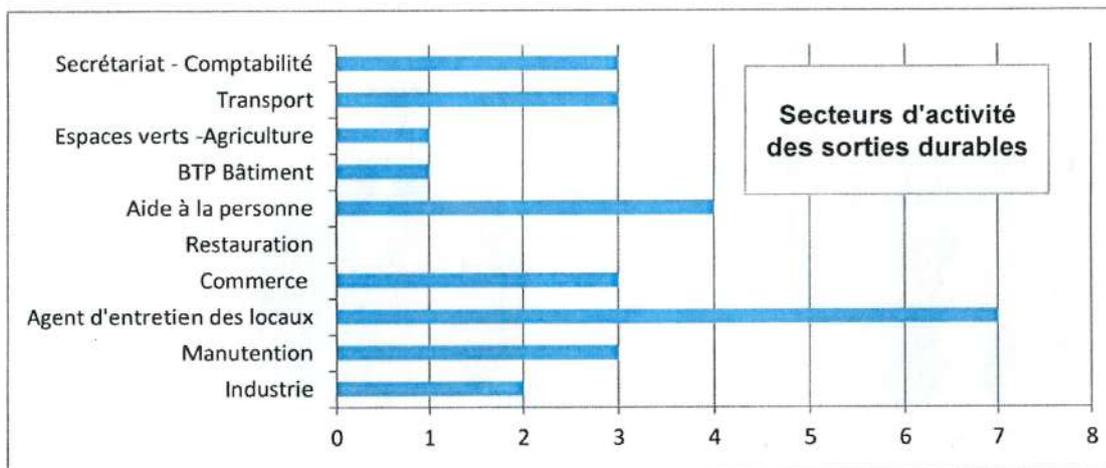
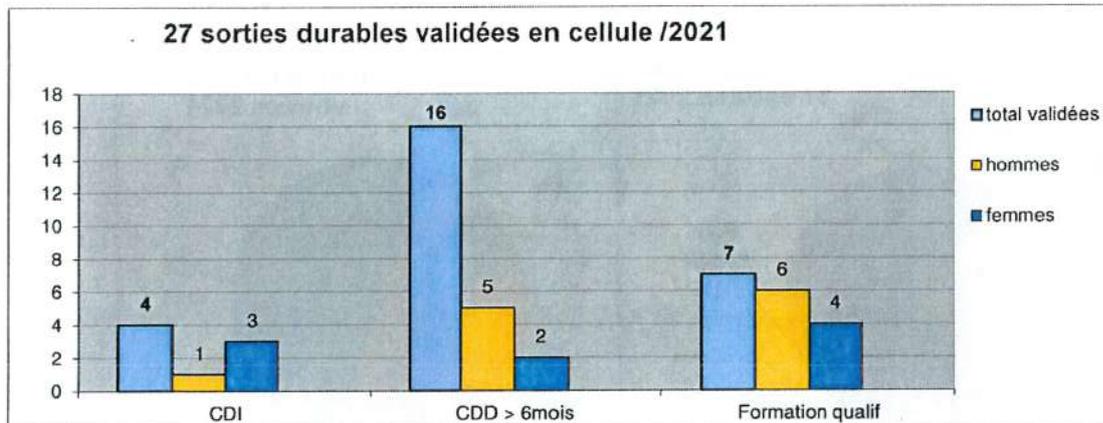
• Bilan PLIE de Gâtine 2021

LES PROFILS : 156 participants / 185 selon le protocole, 49% de femmes et 63% de RSA



- niveau 1 : jusqu'en 4ème, proche illettrisme ou illettrisme
- niveau 2 : 3ème, 1ère année CAP, BEP ou 2ème année CAP en 3 ans
- niveau 3 : année terminale CAP, BEP, CAPA, + seconde et 1ère
- niveau 4 : année terminale préparant le BAC ou équivalent (BEATEP)
- niveau 5 : BAC + 2 (Deug, BTS, DUT)
- niveau 6 : BAC + 3 (2nd cycle universitaire)
- niveau 7 : Maîtrise et Supérieur (3ème cycle universitaire)
- niveau 9 : diplôme étranger sans équivalence en France

LES RESULTATS



Présentation du Bilan en deux périodes pour évoquer l'impact de la crise du Covid-19 sur le public accompagné :

- Pôle Emploi reste le principal prescripteur mais on constate que les autres partenaires liés à l'accompagnement social ont augmenté les mises en relation.
- Les critères d'éligibilité, le niveau de qualification, l'âge des participants et les répartitions restent identiques.

Analyse en pourcentage des 27 autres sorties entre 2021 et 2018-2020 : - 40% ont abandonné contre 46%
 - 22% ont déménagé contre 11%
 - 18 % problèmes de santé contre 14%
 - 11% se sont réorientés contre 5%

Précision : 323 participants en 2018-2020 (détails 2018 = 209, 2019 = 187, 2020 = 140) et 156 en 2021.

La crise du covid-19 a généré des problématiques nouvelles : du mal être jusqu'à la prise en charge psychiatrique, la dimension psychologique, et plus généralement l'état de santé des participants, engendre une adaptation de l'accompagnement des différents professionnels.

1^{er} axe

Mise en œuvre d'un accompagnement global, individualisé et renforcé des participants pour l'accès à l'emploi durable

Un accompagnement global, dans la mesure où le public dorénavant accueilli n'a plus pour unique besoin, le soutien dans ses démarches d'insertion professionnelle. Celles-ci se fondent sur un socle de compétences préalables qui ne sont pas toujours réunies et qui nécessitent un diagnostic et des actions spécifiques (confiance en soi, bien-être, mobilité(s), santé, usages numériques et administratif, etc....). Pour pouvoir répondre à cette disparité de besoins, les référents de parcours s'appuient sur ce qu'ils considèrent être une des forces majeures du territoire : le partenariat. A ce titre, et au regard de l'évolution du public, il est opportun de conduire un accompagnement, en traitant simultanément avec la psychologue du PLIE, les forces et faiblesses de l'état psychique des participants.

Un accompagnement individualisé parce que la particularité d'un parcours PLIE, telle qu'elle est observée par les participants eux-mêmes, c'est sa capacité à redonner du temps aux personnes. Cette souplesse dans l'intensité de l'accompagnement, permet de travailler au rythme du public accueilli. Et c'est parce que ce dernier se réapproprie ce temps qu'il (re)devient acteur dans son parcours. L'accompagnement peut ainsi s'inspirer des expériences singulières antérieures qui se caractérisent parfois par des ruptures dans le parcours. Le rétablissement de celui-ci porte alors en lui l'opportunité d'en construire un nouveau ou de poursuivre ce qui a été réussi.

Un accompagnement renforcé permet de déployer du temps pour le participant quand celui-ci est prêt à conduire des démarches déterminantes dans l'établissement de son parcours. A cet instant de la collaboration, les référents de parcours se rendent disponibles en multipliant les formes de contacts adaptés à la situation de la personne. Téléphone, mails, entretiens se conjuguent pour préserver et s'appuyer sur le lien de confiance réciproque construit entre le participant et la professionnelle. Avant cette relation aboutie, il est d'abord question d'« aller vers » des participants en proie à un isolement et perte géographique et relationnelle, générateur de disqualification sociale. Cette rencontre est parfois la seule qui devient régulière pour le participant. Le référent de parcours devient alors le vecteur d'une ouverture vers l'extérieur, permettant d'engager le participant dans son environnement social, tout en travaillant sur le sentiment d'étrangeté.

Les actions de l'offre de service PLIE, et à destination du public, sont les suivantes :

- Mise en place d'un accueil de proximité visant le repérage, le diagnostic puis l'orientation et le suivi.
- Elaboration et mise en place d'un accompagnement professionnel personnalisé et partagé pour l'accès à l'emploi durable. C'est l'accompagnement qui verra l'enchaînement d'actions et d'étapes pour un parcours cohérent et dans un délai maîtrisé et respectant le rythme de la personne.
- Orientations des publics vers des actions d'insertion et/ou de formation adaptées aux besoins de projets insertion.
- Mise en relation avec des offres d'emploi et accompagnement dans l'emploi et suivi durant les 6 premiers mois du contrat afin de consolider la période d'intégration.

L'accompagnement est assuré par des référents de parcours au sein de différentes structures partenaires. Il est fondé sur une démarche de co-construction avec l'intéressé et il s'articule autour d'une approche individuelle mais pourra également s'appuyer sur la dynamique de groupe lors d'actions collectives.

L'organisation d'ateliers, de réunions thématiques et autres sessions en groupe seront des outils à mettre en œuvre et à déployer. L'efficacité de cette démarche est liée aux échanges et à la mutualisation avec les partenaires locaux, et s'inscrit dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des prestations d'accompagnement du public dit « éloigné de l'emploi » sur le territoire.

2^{ème} axe

Utiliser la formation et l'accès à la qualification comme outils de dynamisation du territoire et paysage économique

A partir des besoins du public, identifiés par les référents de parcours, le PLIE mobilisera l'offre de formation de droit commun en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises dans un premier temps. Dans un second temps, une analyse plus globale des besoins du territoire devra permettre d'orienter les projets professionnels vers les métiers dit « en tension » en accord avec les projets personnels des personnes accompagnées. L'appariement des besoins et des propositions doit contribuer au maintien, voire au développement de l'activité économique du territoire.

Selon les possibilités, les capacités, l'organisation personnelle et logistique, et bien sûr le projet des personnes accompagnées, le PLIE pourra solliciter des formations en dehors du Plan Régional de Formation et accompagnera le public dans l'élaboration de la prise charge financière (information, orientation/mise en relation partenaires, montage dossier, etc...).

L'appui du référent de parcours est nécessaire pour garantir les conditions d'un parcours structuré et organisé, en amont de l'entrée en formation. Outre les jalons administratifs à franchir (inscription, vérification de projets, projection financière), ce sont tous les vecteurs d'insertion connexes qui sont interrogés et travaillés (impact financier de l'implication dans une formation, garde d'enfants, mobilité, etc...). La mobilisation des participants de l'offre de formation, passe donc par cet accompagnement soutenu.

Cette condition une fois garantie, l'inscription du participant dans son environnement économique et social devient alors possible. L'accompagnement du PLIE permet ainsi la valorisation d'un parcours d'insertion réussi dans un territoire socio-économique insérant.

3^{ème} axe

Développer le partenariat, coordonner et/ou animer des projets innovants

Afin de lever les freins d'accès à l'emploi diagnostiqués ou encore à détecter, le PLIE pourra développer de nouvelles collaborations et partenariats avec des structures ou organismes spécialisés de leurs thématiques.

Voici une liste non exhaustive des principaux freins connus :

- Mobilité – Adapter son moyen de locomotion à ses besoins, accès au permis de conduire (pédagogique et financier), acquisition d'un véhicule, ...
- Santé – accès aux différents droits, soins psychologiques et psychiatriques, addictions, handicap, ...
- Démarches administratives – accompagnement, soutien aux droits sociaux et démarches à mettre en œuvre, ...
- Illétrisme, illettrisme, apprentissage de la langue française, fracture numérique, ...
- Estime de soi – travail sur la confiance, la valorisation de son image, ...
- Inscription associative, sportive, culturelle, etc...

Ce travail nécessite une connaissance des professionnels du territoire et une acculturation aux missions et objectifs de chacun. Les constats et projets qui découleront de cette interconnaissance des partenaires permettront de déployer des actions et outils innovants adaptés aux besoins des personnes accompagnées et en lien avec la réalité de territoire. Ce sera également l'opportunité d'avoir une offre de service réactive, adaptée et actualisée à l'évolution du public.

La mobilisation des acteurs premiers du PLIE, puis de ses partenaires les plus proches, préfigure une forme d'animation territoriale partagée où s'exerce au quotidien une dynamique d'insertion. Dédiée à l'étude des nouvelles entrées dans le dispositif, cette réunion d'acteurs (dans le cadre de la cellule de suivi précisément), a vocation à être force de proposition sur des actions nouvelles à conduire.

L'intermédiation avec les entreprises du territoire, et plus particulièrement celle en manque de main d'œuvre ou ayant de forts besoins en compétences, sera un enjeu pour la finalité des objectifs d'insertion et d'accès à l'emploi. Les employeurs seront donc également des partenaires qui pourront être associés à des démarches créatives et des expérimentations nouvelles. La présence d'un référent de parcours et/ou de la chargée de relations entreprises, dans le cadre de la prospection et du suivi en emploi du participant, serait un atout majeur pour développer une coopération favorisant l'inclusion des publics.

4^{ème} axe *Formation des professionnels et acculturation*

Au gré des années d'expériences des référents de parcours, et plus généralement des professionnels qui accompagnent les publics du PLIE, le constat est assez unanime quant à l'évolution et/ou la mutation de ces dits publics. De ce fait, il paraît essentiel de pouvoir organiser des temps de concertation entre tous les acteurs de l'insertion. Insertion professionnelle, accompagnement social, suivi médico-social, etc... sont autant de thématiques à partager pour une meilleure connaissance du rôle de chacun dans l'accompagnement.

Le dispositif du PLIE, par les différentes dimensions (financières, humaines, et pédagogiques) qu'il réunit en son sein, offre cet espace de concertation et d'expérimentations possibles en mesure d'apporter au territoire, les nouvelles réponses dont il a besoin. Il y a fort à parier que dans le cadre d'une « cellule de suivi élargie », le PLIE puisse animer (ou co-animer avec le Département), des séances de réflexion sur des sujets communs, en sollicitant l'expérience, l'expertise et le besoin des partenaires.

La coordination du PLIE pourra donc organiser des réunions entre partenaires et acteurs locaux pour une meilleure acculturation de chacun. La fréquence de ces rencontres sera à établir selon les besoins formulés ou pressentis.

En complément de ces rencontres, les professionnels pourront également se voir proposer des séminaires, formations courtes ou toutes autres occasions d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences en lien avec les problématiques rencontrées durant l'accompagnement des personnes et nouvelles typologies de public, mais également au regard des évolutions de la société et des pratiques à adopter.

La prise en charge de ces temps de professionnalisation pourront faire l'objet de demandes spécifiques et ponctuelles au regard de l'aspect innovant par rapport aux pratiques habituelles.

V — LES PUBLICS CIBLES

Les participants seront obligatoirement habitants du territoire du Pays de Gâtine (selon carte présentée plus haut).

- Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) inscrits depuis plus d'un an
- Allocataires des minimas sociaux
- Travailleurs handicapés
- Salariés en insertion dans les structures de l'IAE
- Toutes personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle

D'autres publics pourront bénéficier d'une attention particulière en lien avec les problématiques et les politiques locales et en complément des priorités nationales :

- Femmes isolées cheffes de familles et/ou vulnérables
- Le public senior
- Les publics n'ayant pas acquis les savoirs de base ou ne maîtrisant pas suffisamment la langue française
Ces listes sont non-exhaustives et seront adaptées à l'évolution des faits de société et en cohérence avec les publics accueillis.

VI — LES OBJECTIFS

Durant la période du présent protocole, le PLIE accompagnera 185 personnes dénommées "participants" par année.

60% des participants seront allocataires du RSA.

Sur le bilan annuel, 35% des sorties seront qualifiées de "positives" définies par les critères suivants :

- accès à l'emploi durable soit CDI, CDD de 6 mois minimum ou plus (contrats aidés et contrats en alternance inclus),
CDDI en entreprise d'insertion de 6 mois minimum,
Contrat intérimaire de 6 mois minimum (6 mois minimum dans les 12 derniers mois)
Contrat saisonnier (6 mois minimum dans les 12 derniers mois),
Création d'entreprise avec sortie des minimas sociaux 6 mois consécutifs.
- formation qualifiante sanctionnée par un diplôme, un titre homologué, ou un certificat professionnel.

Dans le cadre de l'emploi durable, le temps de travail proposé sera défini comme satisfaisant pour la personne quel que soit la nature du contrat.

Les sorties positives seront validées sur la base de justificatifs (contrat de travail et/ou une attestation du participant, attestation d'entrée en formation, justificatif de création d'entreprise...).

D'autres situations pourront permettre une sortie du dispositif :

- Déménagement
- Retraite
- Raison de santé
- Abandon de parcours
- ...

Toutes les sorties seront validées en cellule de suivi PLIE selon les critères et les modalités évoquées précédemment, qui seront cependant susceptibles d'évoluer au regard des orientations et préconisations des autorités de gestion et de contrôle.

Toutes les demandes de dérogation aux principes mentionnés ci-dessus feront l'objet d'un passage en cellule de suivi, seule instance habilitée à valider les sorties, après une présentation argumentée de la situation par les référents de parcours.

Une attention particulière sera observée sur les parcours dont les participants auront été très actifs, où une évolution positive de la situation sera probante, et tout autre critère partagé par les membres de la cellule de suivi qui pourrait qualifier la sortie du dispositif comme positive et dans le cas où les critères listés précédemment ne seraient pas complètement exécutés (exemple : 5 mois de contrat de travail)

La progression du parcours de la personne pourra également faire l'objet d'une valorisation lors de la réalisation d'objectifs définis dans le cadre de l'accompagnement. L'atteinte de ces objectifs, l'évolution de la situation au regard de l'emploi mais également au regard de la situation sociale, devront être mise en valeur lors des échéances du parcours (« étapes de parcours ») et devront venir en complément des objectifs quantifiés et qualifiés des sorties du dispositif.

VII — LA DUREE DU PROTOCOLE

La durée du protocole est fixée à 6 ans (7 années d'exercice) et débutera à partir du 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2028. Bien que la période de programmation FSE actuelle soit 2021-2027, l'année 2028 sera considérée comme l'année de transition qui permettra de préparer le protocole suivant et cela, dans l'attente du texte définitif de la Programmation FSE qui sera associée.

A l'issue de cette période, il pourra être prolongé par voie d'avenant.

Pendant la période de son exécution, un avenant pourra également compléter, enrichir ou modifier le protocole sur décision du comité de pilotage afin :

- D'adapter son organisation aux différentes évolutions sociales et politiques ou en lien avec les mutations économiques du territoire.
- De revoir les objectifs en lien avec le précédent alinéa.
- De modifier le territoire d'intervention du PLIE.
- De le mettre en conformité avec les dispositions réglementaires qui pourraient évoluer et notamment la programmation européenne.

VIII — LA GOUVERNANCE DU PLIE

• La structure juridique

Le PLIE de Gâtine est porté et piloté par la Maison De l'Emploi et des Entreprises (MDEE) de Parthenay et de Gâtine. Il s'agit d'une structure organisée sous forme associative (loi 1901) et intégrée au SPE/SPIE local ; son directeur assure la direction du PLIE.

La MDEE est garante de l'organisation et de l'animation des différentes instances du PLIE, de la mise en œuvre et du respect du présent protocole d'accord et pilote la coordination du dispositif.

● Le comité de pilotage

Composition du comité de pilotage, instance politique et stratégique :

- Etat, représenté par la préfète des Deux-Sèvres et le Directeur de la DDETSPP 79
- Région Nouvelle -Aquitaine, représentée par son Président.
- Département des Deux-Sèvres, représenté par sa présidente
- Pôle Emploi, représenté par la directrice territoriale
- Le PETR de Gâtine, représenté par son président
- Les 3 communautés de communes du Pays de Gâtine représentées par leurs présidents respectifs
- La Maison De l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, représentée par son président

Le comité de pilotage veille :

- au respect et à l'application du présent protocole d'accord
- à la complémentarité avec les autres dispositifs du territoire
- à la bonne exécution des missions des référents de parcours et chargés de relation entreprises conformément aux cadres définis et qu'il a validé
- à se réunir une fois par an pour établir le bilan annuel du PLIE et confirmer ses orientations

● La cellule de suivi

La cellule de suivi réunit les professionnels en charge de la mise en œuvre de l'accompagnement des participants en lien avec les missions définies.

Elle assure les missions d'un comité technique.

Elle valide les entrées des participants suite à une orientation établie par un prescripteur reconnu. Un diagnostic partagé entre ses membres sanctionnera l'entrée du participant dans le dispositif. L'accompagnement renforcé sera acté par un plan d'action individualisé.

La cellule de suivi pourra intervenir durant le parcours, évoluera les progressions et proposera des réajustements.

Elle est l'instance qui valide les sorties du dispositif et ses membres sont :

- Le directeur du PLIE
- La coordinatrice de parcours PLIE
- Les référents de parcours
- Les chargés de relations entreprises
- Un représentant de Pôle Emploi, référent du dispositif PLIE
- Un représentant du Bureau insertion du Conseil Départemental

Des acteurs de l'emploi, en lien avec les missions du PLIE, pourront être invités ponctuellement selon les besoins du moment. La cellule de suivi est une opportunité d'échange et de diffusion des actualités et informations des différents partenaires de l'insertion professionnelle et sociale.

IX — L'ORGANISATION OPERATIONELLE DU PLIE

La mise en œuvre opérationnelle du PLIE est assurée par la coordinatrice de parcours qui rend compte au Directeur du PLIE.

Elle coordonne l'équipe d'animation du PLIE composée des référents de parcours et des chargés de relations entreprises en lien avec les membres de la cellule de suivi.

Ses missions sont :

- Organisation et animation des cellules de suivi
- La supervision des parcours des participants
- L'animation du réseau des référents de parcours
- La gestion administrative et la relation avec la personne en charge du suivi financier
- Le suivi statistique et la préparation des bilans

Comme cela a déjà été évoqué précédemment, la cellule de suivi est la seule instance en charge de valider les entrées et sorties des participants et veille à la cohérence des parcours d'insertion. A ce titre, elle est considérée comme la commission de validation des parcours.

La cellule de suivi est un organe d'échange, de concertation et de proposition pour la mise en œuvre opérationnelle du PLIE. A ce titre, elle s'apparente à un comité technique (ou comité opérationnel) et occupe également les missions suivantes :

- Coordination dans l'articulation des actions du PLIE et des partenaires
- Formalise les propositions d'orientations organisationnelles et stratégiques vers le comité de pilotage
- Analyse et évalue les actions mises en place en faveur des participants et propose les améliorations qui en découlent
- Recueille les données et mesure les évolutions des besoins du public et du territoire pour alimenter de nouvelles propositions

X — L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Les différents signataires du présent protocole s'engagent à accompagner les professionnels du PLIE dans la réalisation de leurs missions.

Ce soutien sera autant politique que technique, mais bien sûr il sera également en lien avec les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLIE. Ces moyens seront de tout ordre : techniques, humains, logistiques, etc ...

Cet engagement devra permettre la mobilisation des partenaires pour favoriser les prescriptions, la coopération dans la mise en œuvre des actions et la participation aux différentes instances locales pour représenter le dispositif et également pour faciliter la réalisation des actions du PLIE favorisant l'intégration des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les signataires s'engagent à déployer les modalités et moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés notamment par le comité de pilotage.

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres s'engage à mobiliser les moyens en lien avec son Programme Départemental d'Insertion en vigueur. Cela concernera les actions d'accompagnement favorisant l'accès à l'emploi ou à la formation, des actions pour lever les freins à la mobilité en faveur des publics bénéficiaires du RSA,...

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les PLIE pour renforcer l'accès à la formation des personnes qui en sont le plus éloignées afin de favoriser leur retour à l'emploi. Dans un contexte de fort développement de l'emploi et des besoins des entreprises en compétences, la formation des personnes en recherche d'emploi et leur accès à une qualification constituent des priorités durables.

Le PLIE est un acteur important dans le développement de la formation professionnelle continue au plus près des territoires et des habitants peu ou pas qualifiés à la recherche d'un emploi. Il contribuera ainsi à favoriser l'accès aux dispositifs de formation déployés par la Région, de l'apprentissage des savoirs de base à l'obtention d'une qualification, en passant par le travail sur le projet professionnel. En tant que prescripteur habilité par la Région sur les dispositifs du Programme Régional de Formation, le PLIE organise et assure le suivi des parcours des publics du PLIE durant la formation.

La Région et le PLIE partageront une analyse des besoins en formation professionnelle s'appuyant sur des diagnostics notamment des publics afin d'accompagner le développement économique du territoire, par la prise en compte de ces besoins dans la construction de l'offre de formation du Programme Régional de Formation. Par ailleurs ils pourront accompagner des initiatives territoriales de formation professionnelle (par exemple des Chantiers Formation Qualification Nouvelle Chance) en lien avec les besoins des bénéficiaires et du territoire.

Le PLIE s'inscrira également dans la dynamique territoriale animée ou coordonnée par la Région, à travers notamment la participation aux Comités Territoriaux de Formation ou la contribution active aux plans d'actions de l'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) déployé, à l'initiative de la Région, dans le territoire.

La Région s'engage à mobiliser l'ensemble de ses moyens en faveur des publics accompagnés par le PLIE pour renforcer leur accès à la formation et à l'emploi.

L'Etat mobilise l'ensemble des moyens de droit commun ou spécifiques dont il dispose en matière de lutte contre le chômage et l'exclusion, de lutte contre la pauvreté au travers des services de la Préfecture, de la DDETSPP et de Pôle Emploi.

Le Fonds Social Européen est l'aide financière de l'Union Européenne pour participer aux missions du PLIE et elle est gérée par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre de la subvention globale élargie. Les financements sollicités sont en accord avec le Programme Opérationnel National 2022-2027 du Fonds Social Européen et de la priorité 1 : « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale ».

La Maison De l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine s'engage à gérer le PLIE dans le respect du cadre défini en appliquant le présent accord de protocole.

Chaque signataire s'engage à communiquer afin de faire connaître le dispositif du PLIE auprès de son environnement et autres instances et de développer cette connaissance du service rendu vers les différents réseaux de professionnels.

XI — L'EVALUATION DU DISPOSITIF

Le suivi qualitatif et quantitatif est organisé tout au long de l'année grâce au recueil des informations par la coordination du dispositif et régulièrement évoqué et partagé lors des cellules de suivi.

Ce suivi permet un pilotage au plus près des réalités de l'accompagnement des référents de parcours et cela en lien avec les évolutions de l'environnement du PLIE (évolutions sociales, économiques, ...).

Tous les éléments recueillis et compilés pourront alimenter l'évaluation du dispositif qui sera soumise aux signataires du protocole. Cette évaluation sera présentée au comité de pilotage lors du bilan annuel et sera l'objet d'échanges et d'enrichissement du dispositif afin de déterminer des axes d'amélioration s'il y a lieu.

Voici une liste non exhaustive des critères qui pourront alimenter l'évaluation :

- Typologie des publics accueillis entrés dans le dispositif
- Actions mises en œuvre et sollicitées
- Résultats des sorties en lien avec les différentes thématiques (emploi, formation, ...)
- Analyse des freins à l'emploi avec un regard sur les réussites et les points d'amélioration
- Suivi financier du fond social européen dans le cadre de la gestion du dispositif
- ...

Fait à Parthenay, le 07 Avril 2012

La Préfète des Deux-Sèvres,
Emmanuelle DUBEE



Le Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine,
Alain ROUSSET



La Présidente du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres,
Coralie DE NOUES



Le Président de la Maison De l'Emploi
et des Entreprises de Parthenay et de
Gâtine,
Claude BEAUCHAMP

MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES
DE PARTHENAY ET DE GÂTINE
13 Bld Edgar Quinot
79200 PARTHENAY
Tel. 05 49 64 88 24 ou 05 49 94 23 46 Fax : 05 49 94 06 13
E-mail : MDPE_cceuil@mdpe-parthenaygatine.fr

